



# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 3 juillet 2017, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Pierre Cloutier. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Marc Simoneau.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 5 et 26 juin 2017.
3. Remplacement d'un ponceau sur la route de la Grosse-Ile.
4. Demande à la CPTAQ pour la vente d'une partie du lot 423 (9025-3287 Québec inc. (Marc Manningham) à Aux Terres et Domaines Tournesol inc. (Gino Caron).
5. Demande à la CPTAQ pour la vente du lot numéro 419 (9025-3287 Québec inc. (Marc Manningham) à Aux Terres et Domaines Tournesol inc. (Gino Caron).
6. Demande de dérogation mineure par M. Claude Martineau pour la reconstruction de son garage.
7. Demande de dérogation mineure de M. Daniel Marcoux et Mme Denise Lacasse pour la construction d'un garage détaché.
8. Demande de dérogation mineure de Mme Annie Côté, pour la construction d'un garage attaché.
9. Modification horaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.
10. Période de questions de l'assistance.
11. Demande pour l'ajout de quelques voyages de gravier dans le rang 6 Ouest et de couper les branches le long du chemin.
12. Demande de la Ferme Apido SENC pour l'aménagement d'une nouvelle entrée charretière.
13. Résolution contre le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada.
14. Demande de remblaiement de fossé le long du rang 8 Est par M. Paul Lemelin (130 pieds)
15. Demande de remblaiement de fossé le long du Rang 7 ouest par Mme Rollande Fortin (120 pieds)
16. Suivi réparation des marches de l'escalier de ciment en façade de l'édifice municipal.
17. Demande permis de réunion pour mardi en spectacle du 8 août.
18. Révision budgétaire 2017 de l'OMH de Laurierville.
19. Compensation pour l'utilisation de la remorque de M. Alain Bergeron pour le transport des fleurs.
20. Demande de commandite tournoi de golf de la Ville de Plessisville au profit des groupes sport plein air de la polyvalente La Samare.
21. Invitation tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste MRC de l'Érable.
22. Transfert de 25 000 \$ au service de loisirs.
23. Demande de commandite de l'Association d'Ultimate Frisbee.
24. Correspondance.
25. Approbation des comptes.
26. États des revenus et dépenses au 30 juin 2017.
27. Varia.
28. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2017-173**

**Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-174**

**Approbation des procès-verbaux du 5 et 26 juin 2017.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 5 et 26 juin 2017, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-175**

**Remplacement d'un ponceau sur la route de la Grosse-Ile.**

**Attendu** qu'un ponceau transversal d'environ 1 200 mm de diamètre, sur la route de la Grosse-Ile, a commencé à s'affaisser à la hauteur du chaînage 2,643 km;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. François Gingras, inspecteur municipal, à faire effectuer le remplacement du ponceau d'acier d'environ 1 200 mm de diamètre par un ponceau d'acier de même dimension.

**Que** le coût pour le remplacement du ponceau est estimé à 15 000, taxes incluses.

**Que** le coût des travaux sera payé à même le budget de fonctionnement de l'année 2017.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-177**

**Demande à la CPTAQ de la compagnie à numéro 9025-3287 Québec inc., pour vendre une partie du lot numéro 5 661 321 à Aux Terres et Domaines Tournesol inc..**

**Attendu** que l'entreprise 9025-3297 Québec inc., par l'entremise de son président, M. Marc Manningham, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'obtenir une autorisation pour la vente d'une partie du lot numéro 5 661 321 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, soit environ 6,18 hectares, à la ferme Aux Terres et Domaines Tournesol inc..

**Attendu** que la municipalité de Laurierville doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) La partie du lot visée par la demande, est de classe 7, selon le classement des sols de l'inventaire des terres du Canada.
- b) L'utilisation des sols demeurent à des fins agricoles.
- c) La demande soumise ne porte préjudice aux entreprises agricoles du secteur qui désiraient se développer ou diversifier leur production.
- d) La demande n'ajoute pas de nouvelles contraintes, ni aucun effet négatif additionnel résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale.

- e) Les activités agricoles, institutionnelles et industrielles gardent leur homogénéité.
- f) La demande ne modifie pas la préservation pour l'agriculture les ressources eau et sol dans la municipalité et la région.
- g) La demande n'a pas d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, attendu que 9025-3297 Québec inc., possède sur le territoire de Laurierville 151.49 hectares, et Aux Terres et Domaines Tournesol inc, possède 117.44 hectares.

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de l'entreprise 9025-3287 Québec inc., à l'effet de vendre une partie du lot 5 661 321 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, représentant une superficie d'environ 6,18 hectares.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-178**

**Demande à la CPTAQ de la compagnie à numéro 9025-3287 Québec inc., pour vendre le lot numéro 5 661 344 à Aux Terres et Domaines Tournesol inc..**

**Attendu** que l'entreprise 9025-3297 Québec inc., par l'entremise de son président, M. Marc Manningham, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'obtenir une autorisation pour la vente du lot numéro 5 661 344 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, soit environ 9,42 hectares, à la ferme Aux Terres et Domaines Tournesol inc..

**Attendu** que la municipalité de Laurierville doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) La partie du lot visée par la demande, est de classe 4 et 3, selon le classement des sols de l'inventaire des terres du Canada.
- b) L'utilisation des sols demeurent à des fins agricoles.
- c) La demande soumise ne porte préjudice aux entreprises agricoles du secteur qui désireraient se développer ou diversifier leur production.
- d) La demande n'ajoute pas de nouvelles contraintes, ni aucun effet négatif additionnel résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale.
- e) Les activités agricoles, institutionnelles et industrielles gardent leur homogénéité.
- f) La demande ne modifie pas la préservation pour l'agriculture les ressources eau et sol dans la municipalité et la région.
- g) La demande n'a pas d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, attendu que 9025-3297 Québec inc., possède sur le territoire de Laurierville 151.49 hectares, et Aux Terres et Domaines Tournesol inc, possède 117.44 hectares.

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de l'entreprise

9025-3287 Québec inc., à l'effet de vendre une partie du lot 5 661 344 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, représentant une superficie d'environ 9,42 hectares.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-179**

##### **Demande de dérogation mineure par M. Claude Martineau pour la reconstruction d'un garage détaché.**

**Attendu** que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2016-08, soumise par M. Claude Martineau pour la reconstruction d'un garage détaché, sur sa propriété au 1100 route 116, laquelle est située dans la zone R/A-4 du plan de zonage, suite à un incendie qui a détruit son garage détaché ce printemps;

**Attendu** que les articles visés par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage, sont 5.3.2.3 f), 5.3.2.3 g) et 5.3.2.3 h), respectivement concernant la hauteur du bâtiment détaché, la hauteur des portes de garage et la superficie maximale;

**Attendu** qu'une dérogation mineure est demandée pour les points suivants :

- 1) La hauteur prévue du garage détaché est de 7 mètres, alors que le règlement de zonage indique une hauteur maximum de 5,2 mètres, pour une dérogation de 1,8 mètre.
- 2) La hauteur prévue des 3 portes de garage est de 4,9 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 3,6 mètres, pour une dérogation de 1,3 mètre.
- 3) La superficie prévue du garage détaché est de 459 m<sup>2</sup>, alors que le règlement de zonage prévoit que la superficie maximale d'un garage détaché ne peut excéder la superficie de l'aire au sol habitable du bâtiment principal, donc, pour la présente demande, ne peut excéder 109,65 m<sup>2</sup>, pour une dérogation de 349,35 m<sup>2</sup>.

**Attendu** que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 28 juin 2017 à 20h00. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Claude Martineau;

**Attendu** que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Claude Martineau, telle que demandée.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-180**

##### **Demande de dérogation mineure par M. Daniel Marcoux et Mme Denise Lacasse pour la construction d'un garage détaché.**

**Attendu** que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2016-08, soumise par M. Daniel Marcoux et Mme Denise Lacasse, pour la construction d'un garage détaché, sur leur propriété au 781-A Rang 7 Est, laquelle est située dans la zone A-12 du plan de zonage;

**Attendu** que l'article visé par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage, est le 5.3.2.3 h), concernant la superficie du bâtiment détaché;

**Attendu** qu'une dérogation mineure est demandée pour le point suivant :

- 1) La superficie prévue du garage détaché est de 122,4 m<sup>2</sup>, alors que le règlement de zonage prévoit que la superficie maximale d'un garage détaché ne peut excéder la superficie de l'aire au sol habitable du bâtiment principal, donc, pour la présente demande, ne peut excéder 78,4 m<sup>2</sup>, pour une dérogation de 44 m<sup>2</sup>.

**Attendu** que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 28 juin 2017 à 20h00. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Daniel Marcoux et Mme Denise Lacasse;

**Attendu** que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

**Après délibérations**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Daniel Marcoux et Mme Denise Lacasse, telle que demandée.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-181**

#### **Demande de dérogation mineure par Mme Annie Côté pour la construction d'un garage attaché.**

**Attendu** que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2016-08, soumise par Mme Annie Côté, pour la construction d'un garage attaché, sur sa propriété au 1229 route du 8<sup>e</sup> Rang, laquelle est située dans la zone R/A-1 du plan de zonage;

**Attendu** que l'article visé par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage, est le 5.3.2.1 c), concernant la superficie du bâtiment attaché, ainsi qu'au niveau de la marge de recul latérale;

**Attendu** qu'une dérogation mineure est demandée pour le point suivant :

- 1) La superficie prévue du garage attaché est de 168 m<sup>2</sup>, alors que le règlement de zonage prévoit que la superficie maximale d'un garage attaché ne peut excéder la superficie de l'aire au sol habitable du bâtiment principal, donc, pour la présente demande, ne peut excéder 128 m<sup>2</sup>, pour une dérogation de 40 m<sup>2</sup>.
- 2) Le règlement de zonage prévoit une marge de recul latérale de 2 mètres dans la zone R/A-1, alors qu'il est prévu que le garage attaché se situera à 1,6 mètre, pour une dérogation de 0,4 mètre.

**Attendu** que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 28 juin 2017 à 20h00. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Annie Côté;

**Attendu** que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de Mme Annie Côté, telle que demandée.

#### **Adoptée**

**Résolution : 2017-182**

**Modification horaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.**

**Attendu** que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, a reçu plusieurs demandes de permis de rénovation et de construction dans les derniers mois;

**Attendu** que Mme Gosselin doit apprivoiser un nouveau logiciel d'émission de permis, ainsi que de nouveaux règlements d'urbanisme, lesquels sont entrés en vigueur le 15 mars 2017;

**Attendu** que Mme Gosselin respecte le délai de 30 jours pour l'émission des permis, mais que les membres du conseil souhaitent que les permis soient émis le plus rapidement possible;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, de modifier l'horaire de travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, afin d'ajouter un maximum de 14 heures par semaine, d'ici le 14 juillet prochain, afin que Mme Gosselin puisse compléter toutes les demandes de permis avant ces vacances estivales, soient du 15 juillet au 6 août 2017.

**Que** les heures supplémentaires seront reprises, par Mme Gosselin, entre novembre 2017 et janvier 2018.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Claude Poulin concernant le dossier de la fourniture d'internet haute vitesse.

Le directeur général mentionne que la MRC de l'Érable négocie présentement avec Sogetel, pour desservir les municipalités de la MRC non encore desservies par le service internet haute vitesse.

- Intervention de M. Normand Daigle, pour aviser la municipalité qu'il réclame sa semaine de vacance du 12 juin 2017, attendu qu'il avait prévu réaliser la construction d'une remise agricole sur sa propriété dans le Rang 8 Est, mais qu'il a reçu son permis le 15 juin 2017.

Le directeur général informe M. Daigle des formalités à remplir, et que sa demande sera expédiée à l'assureur de la municipalité qui évaluera le bien-fondé de la réclamation.

**Résolution : 2017-183**

**Demande pour l'ajout de gravier dans le Rang 6 Ouest et de couper des branches en bordure du Rang.**

**Attendu** que la municipalité a reçu une demande à l'effet d'ajouter quelques voyages de gravier, afin de remplir les trous dans la partie en gravier du Rang 6 Ouest;

**Attendu** que des branches s'avancent dans ledit chemin, obligeant les utilisateurs à circuler sur le côté du chemin;

**Attendu** que la partie en gravier du Rang 6 Ouest, est un chemin de colonisation, lequel n'est pas entretenu en période hivernale;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'ajout de 4 voyages de gravier dans la partie en gravier du Rang 6 Ouest.

**Que** l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, est autorisé à couper les branches qui nuisent à la circulation automobile pour cette partie du Rang 6 Ouest.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-184**

**Demande de la Ferme Apido SENC pour l'aménagement d'une nouvelle entrée charretière.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise la Ferme Apido SENC, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, la pose de ponceaux, afin de pouvoir remplir une partie du fossé longeant le Rang 5, à la hauteur du lot numéro 120-P, soit près de la propriété du 525 Rang 5, afin d'aménager une entrée charretière d'une largeur d'environ 30 pieds, et ainsi accéder aux lots 120-P et 119-P, propriétés de la Ferme Apido SENC.

**Que** les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-185**

**Résolution contre le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada.**

**Attendu** que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a adopté une résolution (CA-2017-06-01/16), afin de s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pied un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada, afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

**De s'opposer** au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'Office national de l'énergie (l'ONÉ), et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

**D'exiger** la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

**Attendu** que ce conseil est en accord avec la position de la FQM dans ce dossier;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie la résolution du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités portant le numéro CA-2017-06-01/16, portant sur le projet Oléoduc Énergie Est.

**Que** copie de la présente résolution soit expédié à M. Jean-Louis Tedone, conseiller politique à la FQM.

**Adoptée**



**Résolution : 2017-186**

**Demande de remblaiement de fossé le long du Rang 8 Est par M. Paul Lemelin.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser M. Paul Lemelin, propriétaire du 882 Rang 8 Est, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, le remblaiement du fossé, avec ponceaux, longeant le Rang 8 Est, en façade de son étable, sur une distance d'environ 130 pieds.

**Que** les travaux de remplissage de fossé soient effectuées conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-187**

**Demande de remblaiement de fossé le long du Rang 7 Ouest par Mme Rollande Côté.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser Mme Rollande Côté, propriétaire du 701 Rang 7 Ouest, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, le remblaiement du fossé, avec ponceaux, longeant le Rang 7 Ouest, en façade de sa propriété, sur une distance d'environ 120 pieds.

**Que** les travaux de remplissage de fossé soient effectuées conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-188**

**Suivi réparation des marches de l'escalier de ciment en façade de l'édifice municipal.**

**Attendu** que la municipalité avait mandaté, par la résolution numéro 2017-084, l'entreprise Revêtement Pro Surface pour l'application d'une couche à l'époxy de type polyurea et polyaspartique sur les marches de l'escalier de ciment en façade de l'édifice municipal, et au prix de 3 288.24 \$, taxes incluses;

**Attendu** que le revêtement est garanti 5 ans;

**Attendu** que le coût de construction d'un nouvel escalier de ciment avec les mêmes dimensions, est estimé à 7 000 \$, taxes non incluses;

**Attendu** que la réparation temporaire des marches est estimé à 400 \$, taxes non incluses;

**Attendu** que la durée de vie d'une reconstruction est beaucoup plus grande que l'application d'un revêtement à l'époxy;

**Attendu** que du point de vue budgétaire, plusieurs déboursés imprévus ont réduit considérablement la marge de manœuvre au niveau de l'entretien de l'édifice municipal;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil annule la résolution numéro 2017-084, concernant la pose d'un revêtement à l'époxy sur les marches d'escalier de ciment en façade de l'édifice municipal, par Revêtement Pro Surface.

**Que** ce conseil autorise Les Patios et Planchers GL a effectué la réparation des marches de ciment endommagées, et ce, pour un montant d'environ 400.00\$, taxes non incluses

**Que** ce conseil juge à propos, d'apporter une réparation temporaire pour cette année, et de reconstruire un escalier de ciment en 2018, dont la durée de vie sera beaucoup plus grande.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-189**

**Demande d'un permis de boisson pour le mardi en spectacle du 8 août.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le directeur général, M. Réjean Gingras, à demander un permis de réunion à la Société des alcools, des courses et des jeux, afin de pouvoir vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, sur le terrain de la Fabrique Ste-Julie, situé en avant de l'église Ste-Julie au 145 rue Grenier à Laurierville, le 8 août 2017, à l'occasion de l'activité des Mardis spectacles qui se déroulent en alternance dans les municipalités de la MRC de l'Érable.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-190**

**Révision budgétaire 2017 de l'OMH de Laurierville.**

**Attendu** que la Société d'habitation du Québec a révisé le budget 2017 de l'OMH de Laurierville;

**Attendu** que la modification est la suivante : hausse de 10 000 \$ pour la construction d'une remise pour des quadri porteurs;

**En conséquence**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la modification au budget 2017 de l'OMH de Laurierville, représentant des déboursés supplémentaires de 10 000 \$.

**Que** suite à la modification budgétaire, le déficit de l'OMH de Laurierville passe de 55 401 \$ à 65 401 \$.

**Que** la participation financière de la municipalité au déficit de l'OMH de Laurierville augmente de 1 000 \$, soit de 5 540.00 \$ à 6 540.00 \$, représentant 10% du déficit.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-191**

**Compensation pour l'utilisation de la remorque de M. Alain Bergeron.**

**Attendu** que M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, achète les plants de fleurs pour les divers aménagements floraux de la municipalité, à St-Jacques-de-Leeds;

**Attendu** que pour le transport des nombreux plants de fleurs, M. Alain Bergeron a accepté de prêter sa remorque à la municipalité de Laurierville;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de verser une compensation de 100 \$ à M. Alain Bergeron pour le prêt de sa remorque, pour le transport des plants de fleurs.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-192**

**Tournoi de golf bénéfique de la Ville de Plessisville.**

**Attendu** que le tournoi de golf bénéfique de la Ville de Plessisville est organisé au profit des groupes sport plein air de la Polyvalente La Samare de Plessisville;

**Attendu** que 7 jeunes de Laurierville sont inscrits aux groupes sport plein air;

**Attendu** que la municipalité désire promouvoir les saines habitudes de vie;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville verse un montant de 50.00 \$ dans le cadre du tournoi de golf bénéfique de la Ville de Plessisville.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-193**

**Tournoi de golf de la Sûreté du Québec poste de la MRC de l'Érable.**

**Attendu** que la Sûreté du Québec, poste MRC de l'Érable, organise un tournoi de golf au profit d'organismes sans but lucratif de la région, soient Albatros, cellule de l'Érable, Réseau de prévention suicide des Bois-Francs et pour la Fondation Jolyane Desjardins;

**Attendu** que le tournoi se déroulera le jeudi 7 septembre prochain au Club de golf des Bois-Francs à Princeville;

**Attendu** que lors des éditions précédentes le tournoi se déroulait le vendredi;

**Attendu** qu'un seul élu est disponible un jeudi pour participer au tournoi de golf;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité ne peut déléguer de participants au tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-194**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 25 000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-195**

**Demande de commandite de l'Association d'Ultimate Frisbee.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un montant de 100.00 \$, soit versé à l'Association d'Ultimate frisbee de Plessisville, dans le cadre de l'organisation de la Coupe de l'Érable du circuit québécois d'Ultimate 5 contre 5, le 5 août prochain sur les terrains sportifs de la Polyvalente La Samare.

**Adoptée**

**Correspondance**

- Lettre du Service de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, sur la prévention des effets de la chaleur accablante sur la santé.
- Lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, lequel accorde une

aide financière maximale de 59 933 \$, pour la réfection du Rang 2, dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

- Réception de 2 rapports d'inspection générale de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à propos du pont de la Grosse-Ile et du pont sur l'avenue Provencher surplombant la rivière Noire.
- Lettre de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique annonçant que le lancement du programme Changer d'air! 2.0 est reporté à l'automne.
- Lettre de remerciements de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour le don versé par la municipalité dans le cadre de la campagne majeure pour la modernisation de l'hôpital.
- Lettre de la ministre responsable des Aînés, Mme Francine Charbonneau, sur la nécessité de lutter contre toute forme de maltraitance envers les personnes âgées, et d'encourager à promouvoir les initiatives du milieu qui contribuent à prévenir et à contrer la maltraitance envers les personnes âgées.
- Réception du rapport annuel des activités du centre d'action bénévole de l'Érable, pour l'année 2016-2017.
- Réception du rapport annuel 2016-2017, de la Maison des Familles de l'Érable.

#### Liste des comptes

Postes Canada : Courrier du Journal le Poliquin de juin 2017	118.11
Sonic Essence pick-up	281.31
Régie des alcools, des courses et des jeux : Permis de réunion 13 juillet.	88.00
Lavery Avocats : Services professionnels de déc. à mai.	662.56
Sable Marco : Asphalte froid.	736.18
Agence 9-1-1 : Relevé pour avril.	640.14
Receveur Gén. Canada : Remise féd. de juin 2017	1,587.47
Ministre du Revenu : Remise prov. de juin 2017	4,428.58
REMQ : Régime retraite employés de juin 2017	1,162.56
Croix Bleue : Assurance-collective employés juillet 2017	2,188.72
Salaire : Rémunération des employés en juillet 2017 (estimé)	12,540.00
Hydro-Québec : Service édifice du 22/04 au 12/06	595.79
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour juin.	1 070.99
Hydro-Québec : Service station pompage du 22/04 au 12/06	73.73
Roy Desrochers Lambert : Vérification comptable année 2016.	8,715.11
Petite Caisse : Achat de timbres et Matériels service de garde	141.35
Gilles Bissonnette : Préparation et plantation fleurs printemps 2017	1,562.21
Réjean Gingras : Dépenses congrès ADMQ 2017	586.53
OMH de Laurierville : Prog. Suppl. au loyer pour juillet rés. Provencher	46.34
Claire Gosselin : Frais de déplacement juillet 2017	80.00
Extincteurs Bois-Francis Érable inc. : Inspections extincteurs 2017	321.73
Xerox : Service pour août 2017.	283.12
Distribution Manzak : Matériels édifice	45.94
Mégaburo : Matériels bureau	113.61
Formiciel : Enveloppes pour reçus et factures.	156.65
Vivaco : Matériels garage, voirie, édifice, embellissement	1,709.29
Hamel Propane : Propane édifice	42.01
Distribution Praxair : Location bouteilles.	139.06
Soudure Marcoux : Rép. machineries	109.23
JUHoule : Remplacement de boîte de service.	468.09
Outil Mag : Canettes peinture orange.	41.51
Carrières Plessis : Pierres voirie	402.38

E.M.P. : Travaux de voirie (niveleuse, rouleau, transport, pelle)	2,860.01
Durand marquage & ass. : Marquage ligne ave Provencher et Scott	2,448.97
Excavation Tourigny : Balai mécanique (2 jrs)	2,413.04
Garage Marc Labrie : Réparation essuie-glace	34.44
Fonds d'information sur le territoire : Mutations en juin.	12.00
Claude Poulin : Étude 3 dérogations mineures.	45.00
Carole Roberge : Étude 3 dérogations mineures.	45.00
Karl Côté : Étude 3 dérogations mineures.	45.00
E.M.P. inc. : Travaux pelle mécanique 16 juin.	403.85
E.M.P. inc. : Location niveleuse.	724.34
E.M.P. inc. : Tranchées Chemin de la Grosse-Ile.	8 675.78
E.M.P. inc. : Tranchées Chemins de la Grosse-Ile.	10 648.39
E.M.P. inc. : Réparation conduite eaux usées caserne.	597.87
Bell Canada : Service pour juillet.	355.04
Bell Mobilité : Service pour juillet.	205.12
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juin.	10 671.49
Serv. Sa. Fortier : Plastiques agricoles pour juin.	1 488.93

**Résolution : 2017-196**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 30 juin 2017.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 juin 2017, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 812 952.35 \$, et des déboursés au montant de 771 933.11 \$, laissant un solde en caisse de 342 472.21 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2017, les revenus et dépenses au 30 juin 2016.

**Varia.**

Aucun sujet.

**Résolution : 2017-197**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**